

Fleuves et rivières : des droits pour la nature

Dossier de rédaction de H2o
April 2026

L'émergence des droits de la nature marque un tournant historique dans notre relation au vivant. Mais imaginer d'octroyer en justice un fleuve ou une rivière, comme une personnalité juridique, relève-t-il de la fiction ou d'un futur à envisager pour pallier les limites du droit de l'environnement ?

L'invité est Camille de Toledo, écrivaine, qui a publié chez Verdier un petit texte intitulé L'international des rivières, un récit de l'avenir. Il s'agit d'une fiction spéculative, juridique et politique qui se projette dans les décennies à venir en imaginant une rivière d'abord exploitée, asséchée, entravée par des barrages et qui obtient un jour le statut de personne juridique grâce à une loi. L'auteur fixe l'action le 25 juin 2035. Camille de Toledo explique qu'il a connu un enjeu fort d'écriture à travers un travail de recherche : "Il y a une sorte de pari de toute façon de la fiction, qui s'adosse en vérité à autre chose qu'un strict regard sur la politique et les équilibres politiques en France - la difficulté qu'on a depuis maintenant 30-40 ans à penser l'avenir autrement que sous la lumière de l'apocalypse."

La Terre au carré